

ARRETE MUNICIPAL
n° 2024 - 16
Réglementation de la circulation sur la route de Tigny (V.C. 9)
Travaux de toiture pour le projet immobilier « LA FERME DES CHENES »

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise DBN SONNERAT du 11 mars 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route de Tigny (V.C. 9) durant les travaux de toiture du projet immobilier « LA FERME DES CHENES », afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que ces travaux pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 18 mars au lundi 22 avril 2024, la circulation sera **INTERDITE** sur la route de Tigny (V.C. 9) – aux abords du chantier - durant les travaux de toiture du projet immobilier « LA FERME DES CHENES ».

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par l'entreprise DBN SONNERAT. Elle passera par le chemin du Crêt Martin (V.C. 6).

Article 3 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise DBN SONNERAT, chargée des travaux.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise DBN SONNERAT (74330 EPAGNY) – dbn.sonnerat@orange.fr

SALES, le 12 mars 2024



Roger CHARVIER

Maire-Adjoint - Responsable Urbanisme

Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Anthony AVRILLON – anthony.avrillon@mairie-sales.fr

route Banic
cléviation

